Image not found or type unknown

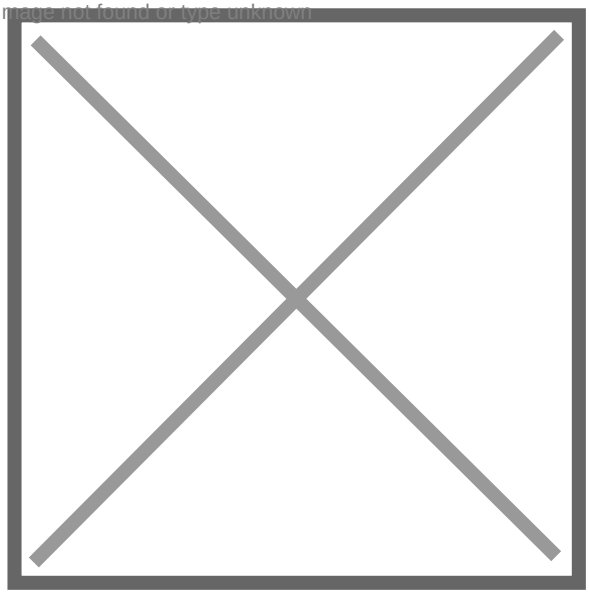

Litiges avec proprietaire logement meublé pour gite de france

Par **lili**, le **19/04/2010** à **11:29**

Bonjour,
je me permet de venir chercher de l'aide auprès de vous car je suis dans une situation dont je ne sais plus comment m'en sortir.
j'ai 21 ans, et je suis etudiante.
en septembre je suis entré dans un logement afin de pouvoir poursuivre mes etudes.
c'est un logement certifié par les gite de france et meublé.
au debut il n'y avait aucun probleme avec les proprietaire, par la suite il se sont permit a plusieurs reprise de rentrer chez moi en mon absence (j'ai trouvé le chauffage éteint alors qu'il etait allumé à mon départ), s'en est suivi le retrait de l'enclos de mon chien sans me prevenir a aucun moment. puis au mois de fevrier la proprietaire ma menacer oralement d'avoir 15 jours pour me debarrasser du chien ou elle me m'etais à la porte...(chien qui ne posait aucun probleme).
bref j'ai donc quitter le logement, et elle a voulu faire effectuer l'etat des lieux par un huissier.
mon ami a assisté a l'etat des lieux.
par la suite j'ai recu le proces verbal de l'huissier et je l'ai contacter pour me donner la somme des degats. sa réponse etait 250euros HT.
le jour suivant je recoit un recommander de mon ancienne proprietaire qui me demande la somme de 1245 euros pour les degats occasionner.
elle s'est permise de faire changer des choses qui n'etait pas stipuler dans le contrat et à mon avis a fait gonflé les factures (un abbatant de WC à 67 euros, repeindre un petit radiateur pour 230 euros, nettoyer le sols et les appareils electriques d'un 35M2 pour 500 euros, et faire venir un électricien pour enlever le radiateur 170 euro).
de plus les gite de france lui ont donner la moitié de loyer qui m'etais du sans m'en avertir.
a l'entrée aucun etats des lieux n'a etait fait.
et pour finir je pensait etre assuré pour mon logement puisque quand j'ai demander au gite si

il fallait prendre une assurance il m'ont repondu que non c'etait inclus alors je n'ai pas souscrit d'assurance et j'apprend aujourd'hui qu'il n'y avait aucune assurance comprise.
j'aurais grandement besoin de conseil car je ne connait rien au droit et je n'ai pas envie de me faire avoir car elle profite du fait que je soit jeune et sans connaissance du droit.
en vous remerciant d'avance pour toutes vos reponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés